

Honoraires

Vente dans l'ancien	Commission d'agence
Moins de 50 000 €	5 000 €
De 50 000 € à 85 000 €	12%
De 85 000 € à 100 000 €	10%
De 100 000 € à 150 000 €	9%
De 150 000 € à 200 000 €	8%
De 200 000 € à 250 000 €	7%
De 250 000 € à 300 000 €	6%
De 300 000 € à 500 000 €	5,5%
Plus de 500 000 €	5%

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.

Option 1 : voir grille d'honoraires ci-dessus.

Option 2 – Devis d'honoraires : Après concertation, après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectif et plus justement approprié à cette mission et applicable à ce cas. Cet accord sera matérialisé par la case cochée sur le mandat.

Vente en VEFA	Commission agence
Variable selon les programmes	De 3 à 10 %

Commerce	Commission agence
Bail commercial	15 % du loyer HT annuel
Fonds de commerce	15 % jusqu'à 100 000 € HT
	10 % au dessus de 100 000 € HT

Location	Commission agence
Zone très tendue	12 euros du m2
Zone tendue	10 euros du m2
Zone non tendue	8 euros du m2
Prestations complémentaires (rédaction du bail, état des lieux...)	+ 3 euros du m2

Frais d'agence partagés entre le propriétaire et le locataire.